

**Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-18 INTITULÉ AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04.**

AVIS est, par la présente donné par la soussignée, Nathalie Lemoine, directrice générale:

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, du projet de règlement à sa séance ordinaire du 5 février 2018 intitulé Règlement d'amendement au règlement de zonage, portant le numéro 582-18 et visant la modification au règlement de zonage 250-04, tiendra une assemblée publique de consultation le 5 mars 2018 à compter de 19 heures 30 minutes à la salle du conseil municipal, située au 233, Chemin Yamaska, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;


Que l'objet de ce règlement porte : des précisions portant sur l'affichage : notamment les messages temporaires, la définition de l'officier responsable, les modifications au logement inter-génération, l'autorisation d'un logement au sous-sol, l'élevage urbain sous certaines conditions, les modifications à l'abri d'auto pour les terrains de plus de 3000 m<sup>2</sup> et abroger l'article concernant la superficie d'un terrain faisant l'objet d'un droit acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membres du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet et conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau.

**DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2018**

  
Nathalie Lemoine, Directrice générale